

## Carte blanche



**Bernard Hennebert**  
Coordonateur de www.consoloisirs.be

À la veille du vernissage royal du nouveau musée Magritte, place Royale, à Bruxelles, qui ouvrira ses portes au public le 30 mai, Bernard Hennebert pose la question : pourquoi avoir créé un nouveau musée au lieu de réaménager ou d'agrandir la section du Musée d'Art moderne réservée au célèbre peintre ? À moins, accuse-t-il, que tout cela ne soit que business...

Une annonce faite par Michel Draguet dès son arrivée à la tête des Musées royaux des Beaux-Arts en juin 2005 enflamma tout le milieu muséal : la création d'un Musée Magritte sur la place Royale. Rarement, un nouveau projet culturel fit autant l'unanimité tout au long de son élaboration, tant dans les médias que dans la sphère politique. Et à ma connaissance, aucun débat ne fut organisé auprès du public.

On peut pourtant se demander s'il est vraiment préférable de créer une nouvelle entité muséale plutôt que de réaménager, voire d'agrandir la section de notre Musée d'Art moderne réservée au célèbre peintre. Mais dans ce dernier cas, il aurait été difficile de faire payer davantage le visiteur !

Avec l'inauguration du Musée Magritte, nous allons donc vivre le « syndrome de la dame blanche »

adapté à la culture. Explication : ces dernières années, nombre de tea-rooms ont en effet réussi à masquer une hausse significative du prix de cette coupe glacée typiquement belge en dissociant ses éléments mythiques : de la glace vanille, du chocolat chaud et de la crème fraîche (ou chantilly), cette dernière constituant désormais un supplément facultatif, supplétif... et tarifé à part. En art donc, désormais, on isole aussi un élément de ce qu'on considérerait comme un tout afin de faire payer complètement sa contemplation !

Pour rappel, du milieu des années 80 jusqu'en 1997, les musées fédéraux furent gratuits tous les jours, jusqu'à la réintroduction des entrées payantes imposée par le ministre de la Politique scientifique Yvan Ylief – et nombre de conservateurs ne furent guère heureux de cette évolution ! Ce ne fut point une solution miracle aux problèmes financiers des musées qui, comme on le sait, n'ont cessé de s'accroître par la suite. Le « payant » peut coûter, surtout pour les musées de taille moyenne dont nombre n'attirent qu'un public limité : impression des tickets, salaire du personnel qui vérifie les entrées, etc.

Jusqu'à la veille de l'ouverture du Musée Magritte, il fallait s'acquitter de 5 euros (tarif prix plein) pour admirer tous les chefs-d'œuvre anciens et modernes des Mu-

sees royaux sis rue de la Régence, dont sa célèbre collection d'œuvres du maître surréaliste considérée par les guides touristiques comme l'une des plus riches au monde.

## Le nouveau Musée Magritte ou le syndrome de la dame blanche

Désormais, pour découvrir sur une surface plus ou moins analogue (aucun nouvel immeuble n'a été construit) globalement le même nombre d'œuvres anciennes et modernes, il faudra acquérir un billet combiné de 13 euros (collections permanentes des Musées d'Art ancien et moderne + Musée Magritte). Il s'agit donc de bien plus que d'un doublement du prix, en pleine crise économique sans précédent.

Profitant du délire inaugural du Musée Magritte, une autre augmentation substantielle est discrètement mise en place : le « tarif nor-

mal » pour la visite des Musées d'Art ancien et moderne passe de 5 à 8 euros (1).

Bien sûr, la majorité des touristes acceptera sans doute ces augmentations mais, le premier effet de « mode » passé, qu'en sera-t-il pour le public autochtone ? Fin 2003, Helena Bussers, qui avait précédé Michel Draguet à la direction des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique (MRBAB), indiquait que le retour aux entrées payantes

avait provoqué une chute d'environ 30 % des entrées : « Les touristes continuent d'affluer mais ce sont surtout des visiteurs qui venaient découvrir régulièrement l'une ou l'autre salle qui ont été affectés. »

On pourrait rétorquer que le Musée Magritte sera gratuit chaque premier mercredi du mois. Cette faveur ne s'applique en fait qu'entre 13 et 17 heures, sans doute pour empêcher les écoles d'y avoir accès le matin. De plus, cet avantage destiné à tout le public est discriminatoire puisque les personnes qui travaillent ou qui étudient ne peuvent en profiter.

Ne s'agit-il pas là que d'un bon filon financier magistralement médiatisé ? Fin 2008, Paul Dujardin, le directeur de Bozar, décidait de soutenir publiquement un autre rêve de Michel Draguet : après le Musée Magritte, lancer l'idée d'un futur Musée Cobra. Où s'arrêtera donc la surenchère ?

Pourquoi pas, sur cette lancée, continuer d'extraire des collections permanentes une flopée de Rubens ou de Brueghel, voire l'intégrale de nos « primitifs flamands » ?

C'est là, en fait, que réside le réel débat de « politique culturelle » dont on a fait l'économie jusqu'à présent. En « démenageant » progressivement quelques-uns des joyaux les plus « vedettisés », ceux qui permettent d'attirer le public

pour mettre celui-ci en situation de découvrir tant d'autres œuvres magistrales mais moins connues, ne va-t-on pas du même coup réduire encore plus sensiblement la fréquentation des collections des Musées d'Art ancien et moderne ?

Le dépeçage pourrait peut-être se poursuivre pour les œuvres maîtresses de Paul Delvaux puis qu'Alain Destexhe et Didier Reyniers, en pleine campagne électorale, souhaitent les voir prêtées à un hypothétique musée à ériger également place des Palais.

Dans tous les musées des MRBAB qui existent jusqu'à présent, on limite depuis des lustres les heures, les jours (surtout les jours d'affluence du week-end) ou les espaces à visiter car l'on ne sait plus payer les prestations du contingent de gardiens d'ailleurs réduit au strict minimum.

La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf aurait-elle donc « scandaleusement » gagné au Lotto ?

On peut enfin se demander s'il faut ainsi jouer uniquement la carte de la starification artistique au mépris d'autres musées dont Michel Draguet ainsi que nos autorités scientifiques et fédérales, et la Régie des Bâtiments, devraient également favoriser la promotion auprès de la population ?

Ainsi, que penser du fait qu'en novembre dernier, le site internet officiel des MRBAB a supprimé toute possibilité de visiter pendant le week-end la maison ixelloise où habita le peintre et sculpteur de la

vie ouvrière du XIX<sup>e</sup> siècle, Constantin Meunier ? Comme, de plus, cet atelier artistique est fermé en semaine pendant le temps de midi ainsi que les jours de congés légaux, la population active ne peut plus s'y rendre sans mordre sur ses jours de congé. Quel gâchis ! On dénombre une moyenne d'une dizaine de visiteurs par jour (groupes inclus) pour deux gardiens plein-temps. Le vendredi 15 février 2008, quand j'ai découvert ce musée, je fus son seul visiteur de la journée.

L'autre « petit » musée qui dépend des MRBAB, l'atelier du peintre Antoine Wiertz, avait annoncé qu'il serait fermé pour restauration du 15 avril au 14 juillet 2008. Actuellement, il est toujours inaccessible.

N'est-il pas curieux de constater que, précisément, ce sont les deux musées fédéraux qui sont censés offrir actuellement au public un accès gratuit quotidien qui sont devenus au fil du temps aussi inaccessibles ? Deux poids, deux mesures... Culture ou business ? ■

(1) Un bon point cependant ! La gratuité pour les chômeurs et les handicapés (avec un accompagnateur) qui avait été supprimée par un arrêté pris par le ministre Charles Picqué en 2003 est restaurée pour les Musées d'Art ancien et moderne et sera aussi d'application au Musée Magritte.

► **DANS NOS ÉDITIONS DE MERCREDI, NOTRE SUPPLÉMENT « MAGRITTE »**

## Carte blanche

**Pierre Hardy** Parent citoyen, ingénieur civil **Laurent Ledoux** Ancien directeur du personnel au sein de la fonction publique fédérale **Michel Parys** Vice-président de l'UFAPEC (Union des fédérations d'associations de parents de l'enseignement catholique)

Suite aux tirages au sort du décret mixité, un millier d'enfants sont toujours sans école. Mais 750 autres sont inscrits en ordre utile dans plus d'une école. Ils vont recevoir ces jours-ci une lettre de la Commission interréseaux des inscriptions (Ciri) leur demandant de choisir pour libérer le plus de places possible. Cela ne suffira pas. Et laisse un goût amer, à quelques semaines de la fin de l'année scolaire, aux parents qui ont vécu les affres de ce décret controversé.

Ces derniers jours, la presse a présenté la solution proposée par le Professeur François Maniquet pour réguler les inscriptions scolaires à partir de 2010 (lire *Le Soir* du 15 mai). Face à cet événement et à l'importance de sa couverture médiatique, il est difficile de ne pas avoir des sentiments partagés, d'être à la fois positif et affligé.

Positif parce que plusieurs éléments proposés par le Professeur Maniquet relèvent du bon sens et la majorité sont d'ailleurs en grand ligne en phase avec ce que nous prônons depuis des mois. La substance de cette réflexion entre les mains, nous avons donc bon espoir que le prochain gouvernement puisse s'accorder, en concertation avec tous les acteurs – dont nécessairement les parents –, sur

un système d'inscription solide et acceptable pour la rentrée 2010.

Cela étant dit, malgré ces bonnes nouvelles, nous ne pouvons qu'être affligé en pensant que depuis le mois de décembre 2008, rien ou presque n'a été fait par le gouvernement et le Cabinet Dupont en ce qui concerne la rentrée 2009. En outre, la CIRI, la Commission Inter-Réseaux pour les Inscriptions, n'a pas vraiment reçu les moyens et précisions juridiques pour suppléer à cette inertie.

Quoiqu'en dise le ministre Dupont, la bulle d'enfants sans école ne se dégonfle pas suffisamment vite pour que l'on puisse espérer une élimination de celle-ci avant le début des vacances. On ne peut que se rappeler avec amertume les paroles du même ministre à un enfant sans école en janvier de cette année, paroles répercutées sur toutes les chaînes de télévision : « D'ici quelques semaines, tous les enfants auront une école ! » Aujourd'hui, de son aveu, au moins 250 enfants resteraient sans école après élimination des inscriptions multiples. Mais nous n'en sommes pas encore là, à quelques semaines du CEB, des centaines d'enfants sont encore sans école et des milliers sont incertains de celle dans laquelle ils entameront leur scolarisation secondaire en septembre.

Et pourtant, en décembre, deux des auteurs de cette *Carte blanche* (Michel Parys et Laurent Ledoux) discutaient déjà avec Julie de Groo-

## Inscriptions : comment encore obtenir une solution digne pour la rentrée ?

te, Présidente de la Commission Education, et Laurent de Briey, responsable du Centre d'Études du CdH de solutions pour endiguer le problème qui ressemblait fort à celle proposées par le Professeur Maniquet. Tandis qu'à la même époque, le troisième auteur de ce texte, Pierre Hardy, ingénieur civil en mathématiques appliquées, proposait un système fondamentalement proche de celui du Professeur. Force est de constater que tous ces efforts, toutes ces discussions, toute cette énergie positive sont restés sans lendemain. Le manque de dialogue et d'ouverture, voire l'orgueil, de certains, ont mené à ce que ces pistes pour circonscrire une solution digne et humaine pour les élèves ne soient pas rapidement prises en compte et exploitées. Que de temps inutilement perdu !

En outre, si les propositions du Professeur Maniquet ne valent que pour 2010 et après, que faire pour assurer une rentrée digne en 2009 ? Est-ce encore possible ?

Soyons réalistes : il n'y a pas de solutions miraculeuses face au chaos actuel. L'imbroglio juridique est difficile à dénouer totalement. Mais avec un peu de courage et de bonne volonté, tout en mettant pour un temps au moins les préjugés idéologiques au placard, il y a moyen de mieux faire pour assurer aux élèves de 6<sup>e</sup> primaire concernés une entrée sereine dans les épreuves de CEB (certificat d'étude de base).

Sans prétendre avoir « la » solution in petto, nous proposons ci-dessous des actions qui devraient permettre de s'en rapprocher un peu :

1. Lancer une campagne d'information massive pour recueillir les préférences et premiers choix des parents dans les deux prochaines semaines (ceux qui sont encore dans les listes d'attente ou qui sont inscrits plusieurs fois). Le projet de courrier que la CIRI s'approprie à envoyer ce mardi à tous les parents concernés ne le prévoit pas. C'est une opportunité perdue. D'autant que les mesures associées à ce courrier sont extrêmement pernicieuses : faute d'une réponse immédiate de la part des parents, la CIRI procéderait au désistement d'office mais sur quelle base ? Le simple fait que de telles mesures ne soient pas accompagnées d'une campagne d'information plus claire et plus effective de la part du gouvernement et du Cabinet responsable est incompréhensible et inacceptable à la fois. Il est également du devoir, de la responsabilité des parents d'indiquer rapidement leurs préférences parmi toutes les demandes qu'ils ont en attente, s'ils ne veulent que d'autres décident à leur place, selon des critères que ne seront pas forcément les leurs.

2. Communiquer parallèlement aux parents les données des

écoles qui pourront créer des classes supplémentaires. Les écoles qui prendraient cette piste doivent avoir une assurance écrite que les NTPP (subsides) seront accordés de manière structurelle pour encadrer le surplus d'élèves au cours d'un cursus complet ;

3. Utiliser l'un ou l'autre modèle mathématique pour traiter ces

préférences et premiers choix objectivement et ce, dans la plus grande transparence et premiers choix objectivement, et ce dans la plus grande transparence et le respect de l'ordre du tirage au sort qui prévaut pour cette année. Le modèle de Pierre Hardy est en tout cas prêt à l'usage et n'est pas fondamentalement différent, à première vue de celui du Professeur François Maniquet. Une fois les préférences des parents récoltées et encodées, un tel modèle peut produire en l'espace de quelques heures une proposition d'allocation des élèves concernés entre les écoles qui doit être à coup sûr meilleure que la situation actuelle. Ce modèle vise à attribuer à un maximum d'enfants sinon le premier choix, du moins le meilleur possible, par échanges de places, dans le respect des tirages au sort effectués cette année. Les enfants

ayant obtenu leur meilleur choix, libéreraient les autres places pour d'autres enfants, qui pourraient ainsi également prétendre à leur premier (ou meilleur) choix.

4. Enfin, stimuler et communiquer largement vers les parents sur l'introduction de projets pédagogiques attractifs (si ce n'est déjà le cas) dans les écoles où ils restent de la place mais où la demande est ténue. Car il ne sera probablement pas possible que le premier choix de chaque famille soit accordé, les capacités des écoles étant limitées.

Ces pistes consistent essentiellement à utiliser de manière conjuguée tous les éléments introduits par le décret de Grootte-Jamouille mais dont la mise en œuvre est restée étrangement timorée jusqu'à ce jour... alors que la bulle ne se dégonfle que sporadiquement, et que le temps presse...

Le Cabinet Dupont semble attendre Godot. Il ne reste que 4 semaines avant les épreuves de CEB et 6 avant les grandes vacances. La moindre des choses serait de pouvoir permettre à tous les enfants de connaître le nom de l'établissement dans lequel chacun commencera sa première année de secondaire. Et qu'ils puissent présenter leurs épreuves de CEB dans la dignité et passer, comme nous tous, des vacances sereines et régénératrices. ■

« La bulle d'enfants sans école ne se dégonfle pas suffisamment vite pour espérer sa disparition avant les vacances. »